

Réunion Information et Concertation Natura 2000

**Structure Animatrice
SEPANLOG**

**Chargée de mission NATURA 2000
Elsa MAGOGA**



Réunion

Information et Concertation

Natura 2000

- ◆ **Présentation de la Structure Animatrice : la SEPANLOG**
Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Lot-et-Garonne
- ◆ **NATURA 2000 et LES ENJEUX**
- ◆ **Dispositif des CONTRATS N2000**
- ◆ **Actions de COMMUNICATION et de SENSIBILISATION**
- ◆ **PERSPECTIVES**

Association de protection de l'Environnement (loi 1901)

Biodiversité, Développement durable, Qualité de vie

Missions

**la Connaissance, la Protection, la Restauration, la Valorisation
de l'Environnement**

Préserver la faune et la flore - **Protéger** les habitats refuges, de reproduction, d'alimentation ...

Etudier pour acquérir des connaissances écologiques

Surveiller et **Gérer** les milieux protégés - **Restaurer** des populations, des habitats...

Sensibiliser les publics

Expertises / Inventaires

Habitats / Faune / Flore

Animation

Découverte et Sensibilisation

Grand public et Scolaires

Partenaires

Ensemble des collectivités territoriales

(Région, Département, Communautés de communes ...), les services de l'État (Ministère, DREAL, DDT, ONCFS...)
et **Autres acteurs du Département** (Fédération de Pêche, de Chasse, Chambre d'Agriculture, Propriétaires..)





GESTIONNAIRE D'ESPACES NATURELS PROTÉGÉS



**Réserve Naturelle Nationale
de l'Étang de la Mazière**



**Réserve Naturelle Nationale
de la Frayère d'Aloses**



Co-gestion avec la Fédération de pêche 47



**Centre régional de Sauvegarde
de la Faune sauvage, l'ESSOR**



ANIMATRICE DE SITES NATURA 2000



Vallée de l'Ourbise



Vallée de l'Avance



Le Boudouyssou



Les Caves de Nérac





**L'OBJECTIF = Préserver, dynamiser la BIODIVERSITÉ,
en considérant les EXIGENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES et CULTURELLES**

Législation européenne

Directive « HABITATS »

- ⇔ préserver des habitats naturels, la faune et la flore sauvages
- ⇔ désigne des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Directive « OISEAUX »

- ⇔ protection des oiseaux sauvages
- ⇔ désigne des Zones de Protection Spéciale (ZPS).



Mots clés à retenir

NATURA 2000

- ⇔ aucune obligation
- ⇔ démarche volontaire
- ⇔ Recommandations
- ⇔ Partenariats pour une gestion concertée
- ⇔ Engagements Contractuels

Chaque site NATURA 2000

⇔ **Plan de gestion : le document d'objectifs ou DOCOB**

⇔ **Comité de pilotage ou COPIL**

Etat des lieux écologique et socio-économique

Enjeux hiérarchisés

Proposition d'objectifs et de mesures de gestion

Composé de Collectivités, services de l'Etat, structures socio-professionnelles, associations ...

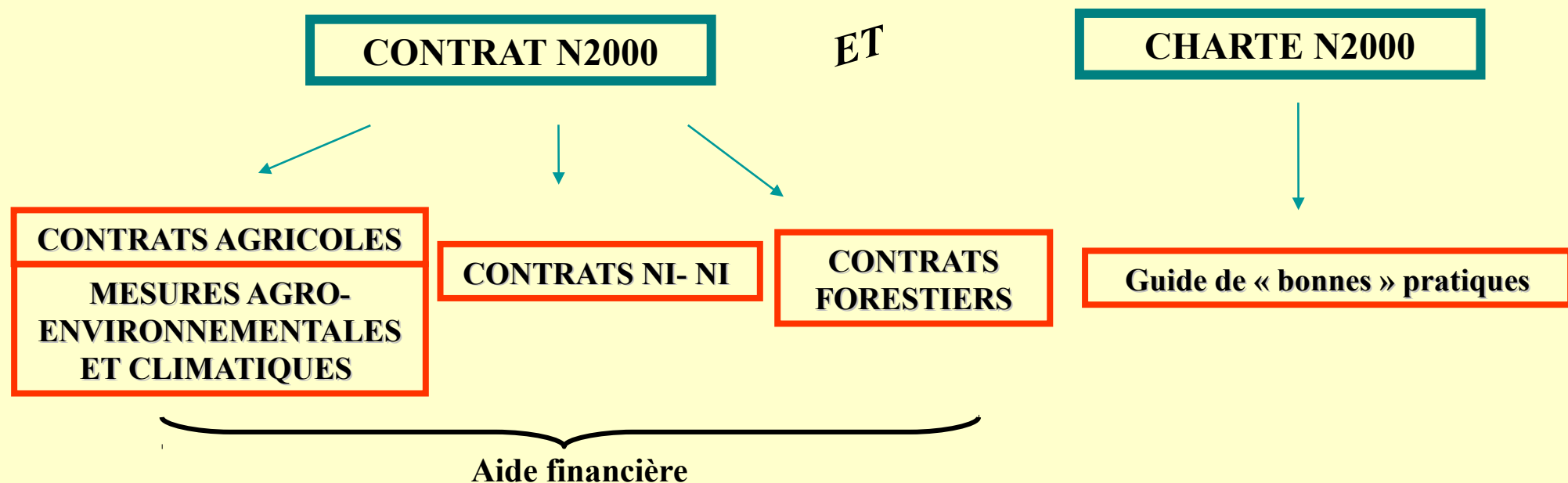
Organe de concertation et de suivi

Responsable de la mise en œuvre du DOCOB en désignant une structure animatrice

La **STRUCTURE ANIMATRICE** assure

- ↔ la mise à jour du DOCOB (inventaires et suivis des habitats et espèces)
- ↔ la communication sur le dispositif N2000
- ↔ une aide technique pour l'application du régime d'évaluation des incidences
- ↔ la mise en œuvre des actions de gestion
- ↔ participe à tous autres projets d'actions territoriales en lien avec le dispositif N2000

LES OUTILS



Périmètre NATURA 2000

766,5 hectares

Dix communes concernées

Fargues-sur-Ourbise, Caubeyres, Anzex, Villefranche-du-Queyran, Leyritz-Moncassin, Puch d'Agenais, Razimet, Villeton, Lagrùère et Tonneins.

Légende

 Périmètre N2000

 l'Ourbise

Cours d'eau

 Intermittent

 Permanent

Occupation des sols

 112 - Tissu urbain discontinu

 131 - Extraction de matériaux

 211 - Terres arables hors périmètres d'irrigation

 231 - Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole

 242 - Systèmes cultureux et parcellaires complexes

 243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants

 311 - Forêts de feuillus

 312 - Forêts de conifères

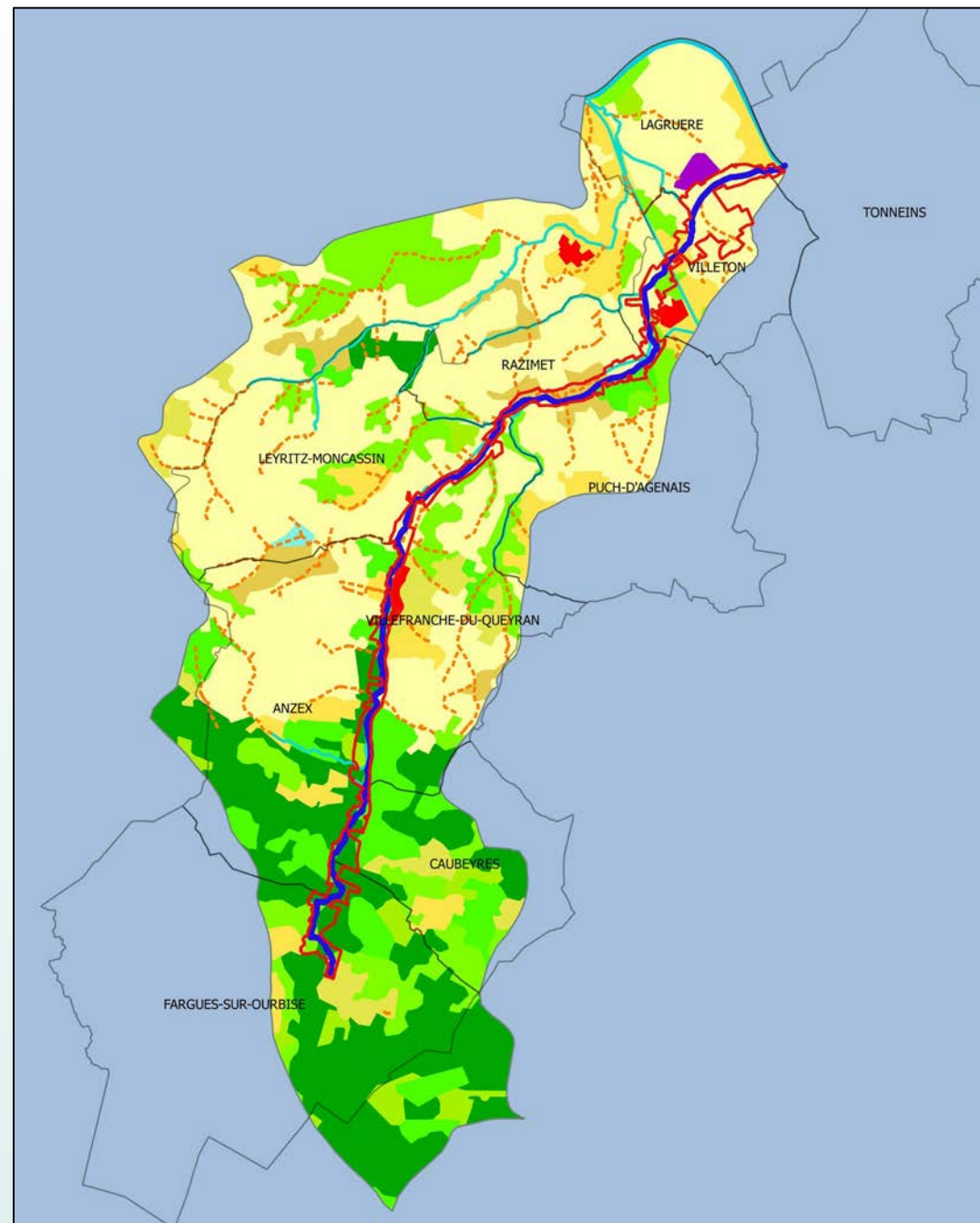
 313 - Forêts mélangées

 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation

 511 - Cours et voies d'eau

 512 - Plans d'eau

ENJEUX AGRICOLES IMPORTANTS



L'Ourbise, 23km avec une diversité de paysages,
des richesses naturelles (pédologiques, faunistiques, floristiques...)
dans un contexte socio-économique rural.

Trois entités naturelles distinctes :

- * Petites Landes de l'Est ⇔ Haute Ourbise
- * Première terrasse de Garonne ⇔ Ourbise médiane
- * Plaine alluviale du fleuve Garonne ⇔ Basse Ourbise

Intérêt communautaire au titre de la Directive HABITATS

PATRIMOINE VIVANT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

HABITATS d'intérêt communautaire

Habitat prioritaire

Aulnaie frênaie riveraine / 91E0

Linéaire de ripisylve hétérogène
bon état à fortement dégradé



Lacs eutrophes naturels, végétation du type magnopotamion / 3150

Etang de la Mazière : état dégradé
Anciennes gravières : bon état



PATRIMOINE VIVANT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

ESPÈCES d'intérêt communautaire

ANNEXE II DIRECTIVE HABITATS

MAMMIFERES

Lutra lutra Loutre d'Europe

Mustela lutreola Vison d'Europe

Myotis myotis Grand murin

REPTILES

Emys orbicularis Cistude d'Europe

POISSONS

Lampetra planeri Lamproie de Planer

Cottus gobio Chabot

Chondrostoma toxostoma Toxostome

CRUSTACÉS

Austropotamobius pallipes Ecrevisse à pattes blanches

INSECTES

Cerambyx cerdo Grand Capricorne

Lucanus cervus Lucane cerf-volant



SEPANLOG

mandatée par la DDT47

2005 => Opératrice : inventaires, rédaction du DOCOB (= validé en 2009)

2013 => Animatrice

DISPOSITIFS N2000 MIS EN PLACE

ENJEUX EAU ET BIODIVERSITÉ

- ◆ améliorer **L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE** global de l'eau
- ◆ assurer **LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE** du cours d'eau
- ◆ préserver les fonctionnalités **DES ZONES HUMIDES**
- ◆ conserver et restaurer **LES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE, REMARQUABLES** et par conséquent **LES HABITATS D'ESPÈCES**
- ◆ assurer la préservation des **ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE et REMARQUABLES**
- ◆ conserver et restaurer **LES CORRIDORS BIOLOGIQUES** (prairie, maillage bocager, hydrosystèmes)
- ◆ accompagner et fédérer **L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES** (des particuliers, de l'agriculture, de la gestion forestière, du tourisme...)

**LA CHARTRE soutient LE DÉVELOPPEMENT ET LA VALORISATION de pratiques favorables
à la CONSERVATION des HABITATS et des ESPÈCES d'intérêt communautaire.**

Engagements ET Recommandations

Gestion compatible avec les actions du DOCOB pour chaque type de milieux

EXEMPLE D'ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS :

- ✕ Préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire,
- ✕ Proscrire l'introduction d'espèces animales ou végétales exotiques et limiter leur développement,
- ✕ Maintenir les habitats humides d'intérêt communautaire,
- ✕ Travailler les parcelles agricoles parallèlement au cours d'eau afin de limiter tout ruissellement,
- ✕ Éviter les lourds travaux susceptibles de déstabiliser les milieux sensibles,
- ✕ Maintenir les linéaires de talus, les haies, les arbres isolés, et éléments favorables à la biodiversité (mares) et les éléments structurant le paysage,
- ✕ Favoriser les fauches tardives,
- ✕ Préserver la ripisylve (rôle dans le maintien des berges, dans la fonction d'épuration des intrants et rôle de corridor biologique pour la faune)
- ✕ Effectuer les travaux d'entretien en dehors de la période sensible pour la faune et la flore (en dehors du 1^{er} mars au 31 août),
- ✕ Limiter les intrants phytosanitaires,

**Outil contractuel, durée d'adhésion de 5 ans renouvelable
Possibilité d'avantages fiscaux et certaines aides publiques.**



Exemple de Charte N2000



CERFA Charte N2000

LA CHARTe soutient LE DÉVELOPPEMENT ET LA VALORISATION de pratiques favorables à la CONSERVATION des HABITATS et des ESPÈCES d'intérêt communautaire.

Dispositif AREA : Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine

- * Initié par le Conseil Régional d'Aquitaine,
- * **Certification environnementale** des exploitations agricoles.
- * **L'objectif = valoriser, auprès du grand public et du secteur économique, les exploitations agricoles qui pratiquent une agriculture particulièrement respectueuse du milieu naturel.**
- * Accompagnent technique et financier.

Pour plus d'informations <http://www.aquitainagri.fr/agronomie-et-environnement/area.html>

Signer une charte N2000 fait partie des modalités pour obtenir cette certification AREA.

**Les engagements à respecter concernent l'épandage, l'irrigation, les traitements phytosanitaires ...
et avoir des pratiques encourageant le maintien et le développement de la biodiversité sur l'exploitation
d'où l'engagement dans la Charte Natura 2000.**

Synthèse

Vallée de l'Ourbise /
actualisation Oct 2016

					CONTRACTUALISATION CHARTe N2000			
	Superficie des parcelles INCLUES dans le périmètre N2000 (ha)		Nbre de parcelles	Nbre de propriétaires	Nbre Chartes	Nbre de parcelles en Charte N2000	Superficie en Charte N2000 (ha)	% Superficie en Charte N2000
Tonneins	3,33	0,1%	5	1	2	5	3,33	100%
Villeton	230,63	23%	135	39	6	72	107,51	47%
Lagruère	45,02	5%	25	10	2	9	22,05	49%
Razimet	66,66	9%	144	38	5	32	17,86	27%
Anzex	112,59	5%	128	58	2	4	1,18	1%
Leyritz-Moncassin	36,67	2%	41	16	1	5	0,49	1%
Puch d'Agenais	36,64	2%	35	22	1	5	6,01	16%
Villefranche du Queyran	72,19	4%	107	51	0	0	0	0%
Caubeyres	44,66	3%	34	12	3	8	16,23	36%
Fargues sur Ourbise	102,33	2%	104	29	3	41	38,43	38%
TOTAL	751	4%	758	242*(2)	22 signataires pour 25 Charte N2000 *(3)	181	213	28%

Superficie Natura 2000 = 766,5ha *(1)

*(1) la superficie des parcelles inclues dans le
périmètre N2000 ne prends pas en compte les
routes et le cours d'eau

*(2) même propriétaire se répète sur plusieurs communes

*(3) même signataire se répète sur plusieurs communes

Engagements	Mosaïque agricole	Prairie	Boisement	Ripisylve	Points d'eau	Berge	Act. Pêche	Act. Chasse	Act. Générale
	51	82	41	78	41	71	0	0	11

Une MAEC ⇔ une réponse à différents enjeux environnementaux ⇔ Eau, Préservation du sol, Biodiversité, ...
accompagner le **CHANGEMENT** et/ou **LE MAINTIEN** de pratiques agricoles
afin de préserver les enjeux environnementaux du territoire

Trois types de MAEC

Mesures **SYSTEMES**
à l'échelle de l'exploitation

Mesures **LOCALISÉES**
à l'échelle de la parcelle

Mesures **PROTECTION DE**
RESSOURCES GÉNÉTIQUES

UNE MESURE LOCALISÉE = un engagement unitaire ou = une combinaison d'engagements unitaires

⇨ **CAHIER DES CHARGES**

EVOLUTION OU MAINTIEN de pratiques pour l'environnement

⇨ **ENGAGEMENT VOLONTAIRE SUR 5 ANS**

⇨ **REMUNERATION ANNUELLE PAR L'EUROPE**

Aide payée = par (hectare ou linéaire) / par an

Le montant d'aide a été estimé sur la base des surcoûts et des manques à gagner
liés à l'adoption de la mesure, selon une pratique de référence régionale.

*la demande sera irrecevable si, après instruction du dossier,
le montant total de l'engagement est inférieur à 300 € par an pour les MAEC*

Afin que le territoire puisse bénéficier de ce dispositif,

SEPANLOG
Animatrice

⇔ élabore un **PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC)**
déposé auprès de la **RÉGION AQUITAINE** (Autorité de gestion).

PAEC = UN PROJET DE TERRITOIRE LOCALISÉ

avec un **DIAGNOSTIC = AGRICOLE + ENVIRONNEMENTAL**
ciblant les enjeux, les pratiques agricoles existantes et les évolutions envisageables

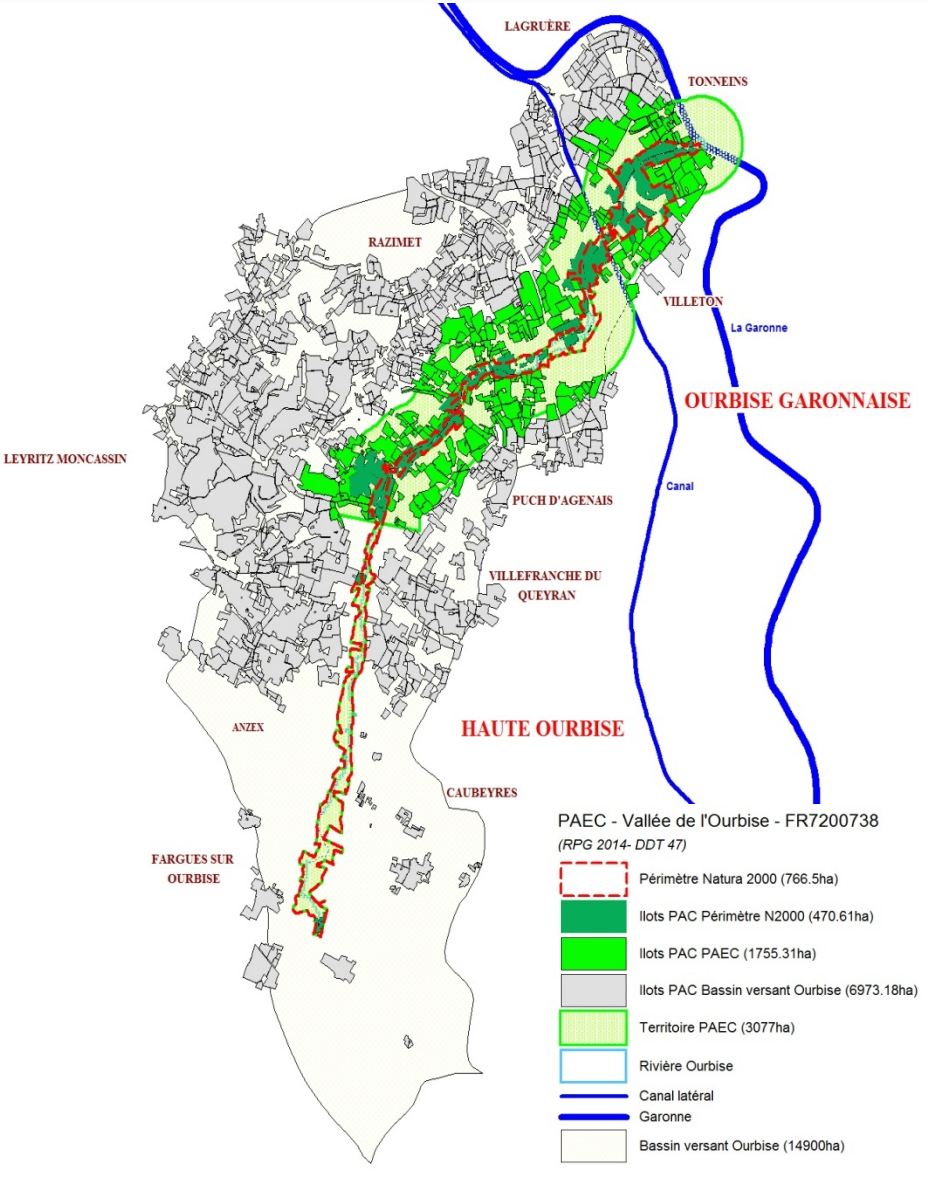
propose **DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES (MAEC)**

Agriculteurs

⇔ Réunion de concertation pour convenir de **Mesures agro-environnementales et climatiques**
☐ adaptées au territoire
☐ adaptées aux modes d'exploitation

COPIL

⇔ Avis sur le projet



Territoire PAEC

zone considérée = 1km de part et d'autre de la rivière Ourbise

Pourquoi étendre le territoire, au delà du périmètre N2000 ?

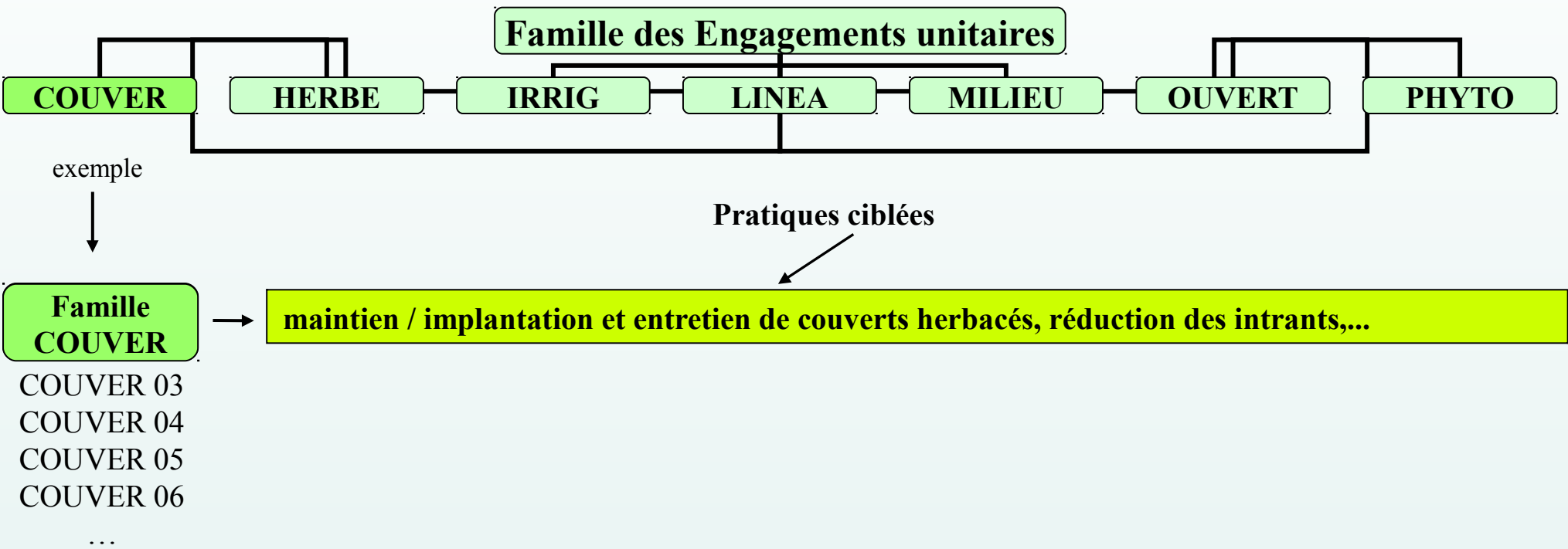
- affirmer une réelle cohérence environnementale, en proposant une perspective plus large.
- pouvoir proposer aux agriculteurs d'engager plus de surface de leur exploitation et non plus seulement quelques parcelles isolées.

Contraintes budgétaires

=> parcelles prioritaires

parcelles toutes ou parties incluses dans le périmètre N 2000

UNE MESURE = un engagement unitaire ou = une combinaison d'engagements unitaires



Les engagements unitaires dits « ouverts » en Région Aquitaine

sont listés dans le Programme de Développement Rural Aquitaine (PDR)

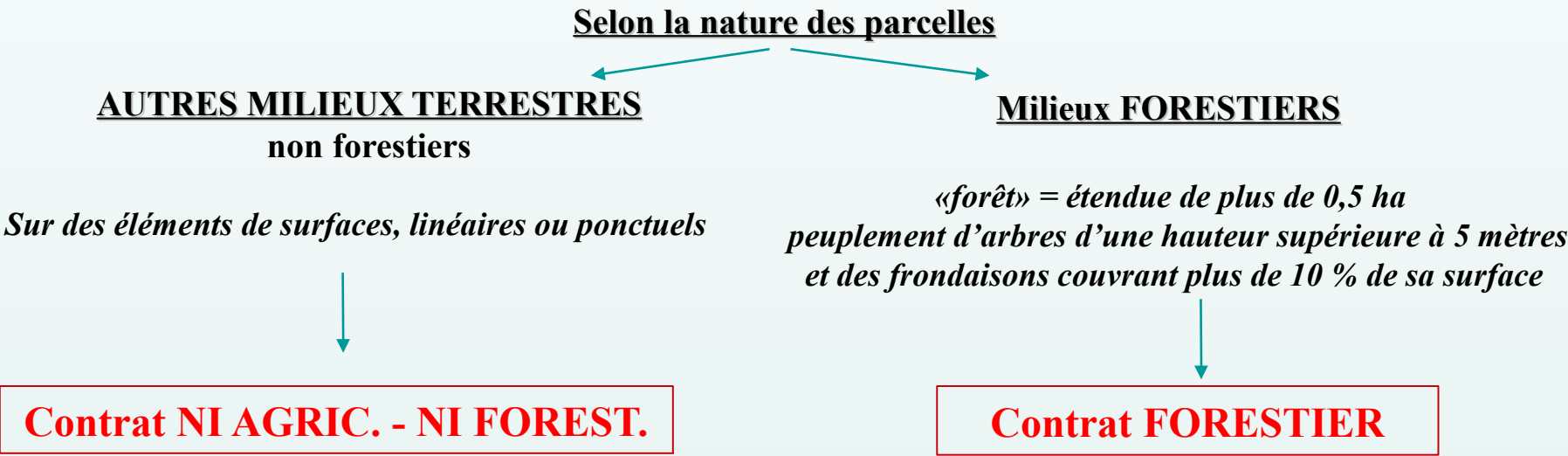
14 MAEC sélectionnées sur le territoire de la Vallée de l'Ourbise

Liste des MAEC ouvertes sur le territoire de la Vallée de l'Ourbise

LES CONTRATS NATURA 2000

financent la **CONSERVATION** et/ou la **RESTAURATION**
des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Concerne des actions réalisées dans un but non productif



Exemple de contrats N2000

Outil contractuel, durée d'adhésion de 5 ans
Possibilité d'avantages fiscaux et certaines aides publiques.

L'aide financière reste une contrepartie pour des engagements volontaires.

LA REGLEMENTATION : **CODE DE L'ENVIRONNEMENT, CODE RURAL, CODE FORESTIER et LOI SUR L'EAU**

*** LE MILIEU AQUATIQUE :** La gestion durable des cours d'eau, dans le respect des équilibres naturels, répond aux objectifs de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques. **Pour tous les travaux autres que l'entretien** (tel que défini à l'article L.215-14, Code de l'Environnement), **il y a obligation de fournir à l'administration un dossier de déclaration ou d'autorisation comprenant une notice d'incidence** (article L.214-1 à L.214-6 et R.214-1 à R.214-56, Code de l'Environnement)

*** PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BIOLOGIQUE : Faune, Flore et Habitats** (article 411 Code de l'Environnement)

Certains projets, situés dans un site Natura 2000 ou à proximité, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences
au regard des objectifs de conservation du site, afin de s'assurer de leur compatibilité avec le maintien de la biodiversité.

L'évaluation d'incidence est un diagnostic nécessaire si le projet est soumis :

- soit à autorisation/déclaration au titre d'une autre procédure et figure sur une liste nationale ou liste préfectorale Natura 2000*
- soit au nouveau régime d'autorisation propre à Natura 2000 et figure sur une liste préfectorale Natura 2000 *

Les projets pourront être autorisés

- => si l'évaluation des incidences démontre que les enjeux de conservation des sites Natura 2000 ne sont pas menacés,
- => s'ils répondent à certaines conditions et sous réserve de la mise en œuvre **de mesures compensatoires**, après information ou avis de la Commission Européenne.

- ✓ **Dossier à renseigner par le Porteur du projet**
- ✓ **La structure animatrice Natura 2000 = une aide technique**
- ✓ **Dossier à déposer auprès des services de la DDT**



Formulaire d'Évaluation d'incidences



* Décrets et Arrêtés préfectoraux

Le service instructeur :

DDT DE LOT-ET-GARONNE

SERVICE ENVIRONNEMENT - Sylvie LEMOZY

1722 avenue de Colmar 47916 AGEN cedex 9

Tel : 05.53.69.34.62

DÉMARCHES

* Rencontre des élus, des propriétaires, des forestiers et des agriculteurs

* Échanges et partenariats avec les acteurs locaux

Syndicat de rivière, Associations, Propriétaires, Groupements forestiers, ...

* Échanges et partenariats avec les acteurs du département

Collectivités territoriales, Services de l'État : Ministère, DREAL, DDT, ONCFS, ONEMA...

Fédération de Pêche, de Chasse, Chambre d'Agriculture,...

* Communication sur le dispositif N2000,

* Entrevoir ensemble des partenariats et des actions conjointes,

* Assurer une aide technique,

OUTILS

* Réunions, Diaporamas, Plaquette,

* Articles pour affichage en Mairie, diffusion sur les sites internet et les bulletins municipaux,

* Site internet dédié au territoire N2000 (à venir)



INFORMATION
NATURA 2000



Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels dont l'objectif principal est de « maintenir la biodiversité des milieux en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles qui s'y attachent ».

Au cours du premier semestre 2016, une deuxième phase d'animation, à l'attention des Agriculteurs, a permis de proposer des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Ces mesures, permettent d'accompagner le changement de pratiques agricoles afin de préserver les enjeux environnementaux du territoire.

Aujourd'hui s'engage une démarche de communication et de sensibilisation auprès des Elus et des Particuliers (Propriétaires et Agriculteurs) afin de connaître votre gestion quotidienne et ainsi la valoriser pour préserver ensemble le patrimoine naturel. Des rencontres seront proposées sur le terrain, en conférence ou au sein de conseils municipaux. Une aide technique est également possible pour vos projets de gestion, d'entretien, de restauration, de réouverture, de reconversion de vos parcelles au sein du périmètre N2000. L'Europe peut, en effet, accompagner financièrement certains engagements en faveur de la préservation et/ou la restauration du milieu et des espèces associées.

"LA VALLÉE DE L'OURBISE"

La vallée de l'Ourbise est un site Natura 2000 FR7200738 reconnu, dans un contexte socio-économique rural, pour la diversité de ces paysages et de ces richesses naturelles : végétation aquatique et de bords de rives (Aulnaie-Frênaie), espèces animales et végétales patrimoniales (Cistude, Loutre, Libellules, Rapaces, Grande Naiade...) Le périmètre comprend le cours d'eau de 23km, de la source à l'embouchure, ainsi que ses abords (+/-100m des berges selon les enjeux) soit 766,5 hectares.

Une première démarche de sensibilisation auprès des exploitants agricoles et des particuliers a été mise en œuvre en 2014/2015. Pour certains d'entre vous, cela a permis d'affirmer un engagement en faveur de l'environnement, en adhérant à la Charte Natura 2000.



SEPANLOG
une force pour la nature



Cistude d'Europe



Loutre d'Europe

S'investir dans le réseau Natura 2000 constitue une démarche volontaire, concertée et partagée par tous les acteurs du site. Divers outils sont disponibles pour les Propriétaires, les Agriculteurs et les Collectivités sous forme de Contrats Natura 2000 et/ou d'adhésion à la Charte, guide de « bonnes pratiques ».



Lamproie de Planer



Cordulie aenea

N'hésitez pas à contacter l'animatrice Natura 2000, Elsa MAGOGA, pour toutes interrogations sur le dispositif, sur le site de la Vallée de l'Ourbise ou bien pour toutes informations que vous souhaitez partager ou valoriser.

Contact : Elsa MAGOGA
Chargée de mission Natura 2000
tel : 05 53 88 02 57 / 06 44 91 10 16
natura2000.sepanlog@gmail.com
SEPANLOG « la Petite Mazière » 47400 Villeton

Crédit photographique : SEPANLOG

Merci de votre attention et votre participation

A VOTRE DISPOSITION

Rencontres individuelles
Informations complémentaires
Diagnostics de parcelles
Propositions de CONTRATS N2000
Aide au montage de dossiers - Évaluation d'incidences
Suivi technique, administratif et financier

SEPANLOG

Natura 2000

« la Petite Mazière » 47400 Villeton

Tel 05 53 88 02 57

Chargée de mission NATURA 2000

Elsa MAGOGA

Tel 06 44 91 10 16

Mail natura2000.sepanlog@gmail.com

Partenaires

SYNDICAT DU
BASSIN VERSANT DE
L'AVANCE
ET DE L'OURBISE

